



SYNAPS@news



n°12 Juin 2024

EDITO

Adhérez



Connectez-vous



cfecgcsynapsa.org

Contactez-nous

accueil@cfecgcsynapsa.org
01 85 34 90 59

Suivez-nous



Les **vacances** approchent et seront **bien méritées** pour tous nos militants et nos adhérents. Profitons de ce temps de repos pour changer de rythme et profiter des bons moments que l'été nous réservera. Il nous faudra être en forme dès la rentrée !

Les cycles électoraux ne sont pas encore terminés et nous aurons à nous investir dans des **élections nationales majeures** : TPE, Chambres d'Agriculture et MSA.

Afin de **préparer l'avenir** de nos sections, nous lancerons dès septembre une campagne d'adhésion pour **renforcer notre présence** en entreprise.

Il nous faudra également travailler à préserver l'avenir de notre modèle social en y apportant notre contribution. L'action syndicale ne peut être tributaire de décisions politiques bipolaires de 2 extrêmes, mais doit permettre de :

- **défendre les idéaux issus du programme social du Conseil National de la Résistance**,
- conforter nos positions et notre capacité à se réunir pour permettre le **vivre ensemble**,
- contribuer à un avenir de **dialogue** et de **démocratie**.

Plus que jamais nous apporterons et défendrons nos positions lors des négociations dans nos entreprises.

L'avenir politique est incertain, et nous savons pertinemment que nos acquis sociaux peuvent être remis en cause par des choix idéologiques.

Le **dialogue social** et le **paritarisme** sont les seules voies qui permettront au plus grand nombre d'obtenir la **qualité de vie au travail** qu'ils sont en droit d'attendre. Bonnes vacances !

François SERPAUD, Président

ZOOM SUR LE SYNAPSA

OCAPIAT

OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences Coopération Agricole, Agriculture, Pêche, Industrie Agroalimentaire et Territoires.

Les missions d'OCAPIAT sont la promotion de la formation professionnelle, la prise en charge des actions de formation (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, formations...) et le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. OCAPIAT aide également les branches à construire les certifications professionnelles et accompagner les entreprises dans leurs besoins en développement des compétences

Pour exercer ses missions, OCAPIAT bénéficie principalement de financement des entreprises (obligations légales de contribution à la formation professionnelle et à l'alternance) et de conventions de branche.

OCAPIAT est géré de façon paritaire par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives dans les secteurs professionnels couverts. Ainsi, la CFE-CGC compte 4 représentants au Conseil d'Administration d'OCAPIAT, dont Stéphane Testu du SYNAPSA. Bruno Samie du SYNAPSA préside également la commission spécifique Chambres d'Agriculture. Plus d'informations : www.ocapiat.fr

ACTUS

Création du groupe de travail CFE-CGC LGBT+



Mobilisée en faveur de l'égalité des chances, la CFE-CGC, avec ses fédérations, a lancé un groupe de travail LGBT+, porté par Christophe Roth, secrétaire national confédéral, et Christophe Legois, délégué national.

Les travaux du réseau de référents CFE-CGC doivent permettre de mieux appréhender la situation des LGBT+ et d'identifier les bonnes pratiques en entreprise en donnant un cadre légal et des outils pour les managers afin de lutter contre les discriminations, le harcèlement et la souffrance au travail. Et donc d'avoir une démarche inclusive et positive.

ELECTIONS

Questions à Frédéric FONTAINE, Délégué Syndical Central TEREOS

Frédéric, comment qualifies-tu les résultats des élections qui se sont tenues le 13 juin dernier ?

Tout d'abord un contexte : ces élections clôturent une période de 4 ans riche en événements au sein du groupe TEREOS (Groupe sucrier international, 4000 salariés en France) avec notamment l'évolution de sa gouvernance. Notre **représentativité** pour l'entité TEREOS France s'établit à **17 %**. Nous avons bien résisté aux différentes difficultés rencontrées (fermeture de sites, turn-over des cadres, gestion de la période COVID). Nous sommes présents sur 8 des 12 sites que compte le groupe en France. Un **résultat très encourageant** avec surtout un potentiel à terme. Ces élections ont également mobilisé les salariés : ça fait plaisir !



Qu'est-ce que ces résultats ont apportés à ta section ?

Nous avons tenu bon malgré les épreuves en maintenant notre présence sur le terrain et en développant notre communication. Ces élections nous apportent les futures bases pour l'avenir.

Proactivité, communication, formation : probablement les trois piliers de nos actions prochaines. Ces élections portent en elles les futurs axes de travail.

Quelle a été ta plus belle réussite en tant que Délégué Syndical Central ?

En tant que DSC mon objectif durant ces 4 années a été **d'entretenir le collectif** au sein de notre section et de le développer pour montrer à tous **nos valeurs**. La mixité des équipes (techniciens, agents de maîtrise, cadres, hommes, femmes) progresse. A nous de poursuivre cet élan !

POINT BRANCHE



SAFER : Convention Collective SYNTEC + Accord de Groupe : un schéma idéal pour les salariés ?

Depuis 2003, les Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et leurs 1 200 salariés étaient une branche professionnelle spécifique avec une convention collective nationale propre.

Dans le collimateur du Ministère du travail dans le cadre de la réduction du nombre de branches professionnelles, les Safer ont fait le choix de se rattacher à une branche professionnelle et de travailler sur un accord de Groupe. Ce schéma évite le processus de fusion par lequel il était peu probable que les négociations se fassent sur la base des conditions de la convention collective initiale des Safer.



Le choix s'est porté sur **SYNTEC** car la convention collective est applicable au code NAF/APE des Safer (42.99Z). La convention collective nationale des Safer a été dénoncée en décembre 2022 et depuis cette date, représentants des employeurs et des salariés travaillent sur la rédaction d'un accord de Groupe qui vient compléter et renforcer les dispositions de la CCN SYNTEC sur une douzaine de sujets. Après **18 mois de négociation** et une douzaine de réunions, l'accord de Groupe a été **signé le 13 juin dernier** par le syndicat des employeurs, la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC.

Au-delà de la **conservation de l'état d'esprit** du groupe des Safer (maintien du point Safer, approche cadres/non cadres) cet accord, applicable au 1er juillet 2024, s'est voulu également **innovant** en s'ouvrant sur des nouveaux sujets comme l'accompagnement des aidants familiaux.

Lionel MERCIER, négociateur national SAFER



Bonnes Vacances à tous ! Rendez-vous en Septembre

